

Canagrex

Nous sommes déçus de voir que le gouvernement ait ressuscité ce projet de loi. Nous sommes d'avis que cette société d'État a un rôle de premier plan à jouer au chapitre de la promotion de nos exportations agricoles. D'après nous, les structures gigantesques de comité dont a parlé le ministre ne sont pas aussi souples qu'il les prétend, compte tenu de la diversité de l'aide nécessaire pour régler les problèmes complexes que pose l'exportation des denrées dans un monde où la concurrence se fait de plus en plus âpre. Nous sommes exposés à des pressions énormes de la part de pays d'un peu partout dotés d'organisations et d'instruments souples et efficaces pour exporter leur denrées agricoles.

Nous nous opposons à ce projet de loi. Nous espérons que le gouvernement décidera de ne pas y donner suite et de conserver Canagrex ainsi que la loi existante à laquelle on aura recours en temps opportun. La société est utile au secteur agricole canadien et favorise ses exportations.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Madame la Présidente, comme introduction à la semaine de l'agro-alimentaire, le gouvernement nous offre une mesure plutôt pitoyable. Quoi qu'il en soit, je tenterai de vous faire part de mes vues sur le projet de loi à l'étude.

Je suis quelque peu perplexe. Ayant écouté quelques députés qui siègent maintenant du côté ministériel et sachant ce qu'ils pensaient du projet de loi sur Canagrex, on peut dire que nous ne sommes pas saisis aujourd'hui d'une mesure législative d'une grande subtilité; on ne s'embarasse pour ainsi dire pas de détails. Les députés du gouvernement auraient plutôt en tête quelque chose comme une veillée funèbre irlandaise. Mes collègues provenant plutôt d'Europe centrale et du Nord, je ne sais trop, madame la Présidente, comment me comporter dans une veillée funèbre. Je n'ai jamais eu à me demander quelle attitude adopter en une telle occasion. Pourtant, je conclus des déclarations faites par les députés du gouvernement tant à la Chambre qu'ailleurs, que cette mesure législative servira de cercueil pour Canagrex. Je crois même que certains d'entre eux voient Canagrex comme un grand farfadet ou un elfe irlandais au regard mauvais, les mains croisées sur la poitrine sous un grand chapeau Stetson vert. Ils espèrent enterrer cette apparition et l'envoyer Dieu sait où.

● (1540)

Nous ne savons pas où le gouvernement veut nous mener ni ce qu'il nous propose de faire, mais l'ironie du sort veut qu'à l'occasion de la semaine de l'agro-alimentaire, l'une des premières mesures qu'il prend, qui sera d'ailleurs peut-être la seule, est de mettre en terre un cadavre qui remonte au 8 novembre 1984, lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé à la Chambre à l'insu du conseil d'administration et du personnel de Canagrex et aussi de tous les agriculteurs, que cet organisme cesserait d'exister après cette date.

M. Malone: Bravo!

M. Althouse: Le député dit bravo. Cela est tout à fait conforme à la mentalité contre laquelle la Chambre, le pays et les agriculteurs ont dû se battre dans ce dossier. Malgré l'exposé fait aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture (M. Wise), je crois que certaines choses dans les mesures prises par le gouvernement à l'égard de Canagrex démontrent on ne peut plus clairement où celui-ci veut en venir. Le 8 novembre, après

avoir répété pendant des mois qu'il saurait faire preuve de bienveillance et de sérieux, qu'il consulterait les premiers intéressés, le gouvernement n'a pas hésité à expédier sans cérémonie de vie à trépas ce petit organisme encore tout vagissant, âgé de quelques mois à peine. Jamais le ministre n'a rencontré le conseil d'administration, jamais il n'a prévenu les administrateurs ou le personnel. Jamais il n'a discuté des réalisations de Canagrex. Le ministre et ses collaborateurs n'ont même pas procédé à une évaluation de cet organisme. Apparemment, si Canagrex doit mourir, c'est tout simplement que le ministère des Finances en a décidé ainsi. Aujourd'hui, le gouvernement nous demande d'ensevelir les restes et d'oublier que les agriculteurs ont besoin, en dépit de son trépas, de bien des services que Canagrex devait leur fournir.

Dans son exposé, le ministre a insisté sur le fait qu'il continue, par l'entremise des Affaires extérieures, de s'enquérir au sujet de marchés étrangers où écouler notre production agricole. Il continue, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, d'accorder des octrois et des subventions aux exportateurs de denrées agricoles, ce que ceux-ci naguère n'obtenaient pas sans mal. On suppose que c'est une amélioration. Il dit qu'à l'intérieur de son propre ministère, il dispose maintenant d'un centre d'information pour renseigner les groupes, les particuliers et les organismes désireux de vendre si possible leurs produits à l'étranger. Il nous dit que son ministère de l'Agriculture va coordonner—du moins l'espère-t-il—les efforts visant à favoriser l'exportation de denrées agricoles, et qu'il va même y collaborer.

Pendant que le ministre nous parlait de Canagrex, nous avions effectivement l'impression d'entendre un ancien ministre de l'Agriculture dont on cherche aujourd'hui, je pense, à effacer le souvenir. Les agriculteurs ou groupes d'agriculteurs désireux de s'associer pour tenter d'exporter des denrées agricoles éprouvaient naguère bien du mal à rencontrer les représentants des différents ministères et des différentes directions générales du gouvernement. Ils devaient s'adresser à trois ministères différents. Ces groupes, généralement de formation récente, devaient découvrir un marché pour des produits qu'ils connaissaient à peine, et ils ne possédaient ni les moyens financiers, ni les moyens techniques pour atteindre rapidement leur objectif. Canagrex devait constituer un point de rencontre et de dialogue où les agriculteurs, par l'entremise de leurs coopératives ou de leurs associations, soit individuellement ou collectivement, pourraient dire: «Nous prévoyons un excédent de x tonnes de denrées alimentaires à écouler à l'étranger dans une année ou deux; où devrions-nous tenter de les vendre? Où devons-nous nous adresser pour obtenir les renseignements techniques dont nous avons besoin au sujet de l'expédition, du financement, de l'assurance, des garanties à l'exportation pour en faire une activité rentable, de façon à accroître notre production de pois, de bleuets, de sirop d'érable ou de miel?» Tous ces produits ne représentent pas, dans les faits et dans les comptes généraux du Canada, des milliards et des milliards de dollars, mais ils demeurent importants pour beaucoup de petits agriculteurs canadiens. Ils sont produits en quantités relativement petites dans bien des provinces. Il s'ensuit que les producteurs n'ont pas la possibilité de rassembler toute leur production sous un seul toit, dans un seul entrepôt, afin de déterminer quelle quantité ils peuvent exporter.